

# Comment l'Arc mosellan envisage d'investir en 2019

**L'Arc mosellan ira à l'essentiel en 2019 : embellissement des communes, piste cyclable, ouvrages hydrauliques du moulin de Buding. Le centre d'enfouissement des déchets appelle une régularisation à 5 zéros. Un arbitrage a été trouvé pour les périscolaires de Monneren et Volstroff.**

• LE 04/04/2019 A 05:00



**Photo HD** En 2019, les investissements représenteront 43 % du budget. Les principales enveloppes sont fléchées vers les communes, pour leur embellissement et l'enfouissement des réseaux (ici à Stuckange). Photo RL /Armand FLOHR

Mardi soir, à Hombourg-Budange, les délégués communautaires ont consacré une bonne heure à examiner dépenses et recettes (un peu plus de 41M€ au total) du budget 2019. En voici les principaux axes.

### Une fiscalité inchangée

Dans la dernière année d'exercice, les taxes resteront donc stables (contribution foncière des entreprises à 18,11 % ; taxe d'habitation 8,83 % ; foncier bâti 1 % ; foncier non-bâti 2,2 %). Par contre, le processus d'harmonisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères continue de produire ses effets. Cette année, la hausse concerne les communes de Bousse, Bertrange, Distroff, Kœnigsmacker, Malling, Metzervisse, Volstroff et Stuckange.

### Les principaux investissements

On prend les mêmes (ou presque) et on recommence ! C'est le cas de la liaison cyclable Elzange Koenig's (735 000 €), de la restauration des ouvrages hydrauliques du moulin à Buding (315 000 €). On reparle aussi de la transformation de l'ex-école du Bois de Guénange en multi-accueil, avec 768 000 € inscrits en dépenses.

Parmi les nouveaux investissements, 50 000 € sont prévus pour aménager les sentiers de randonnée ; 230 000 € sont fléchés pour des travaux sur la zone d'accueil des gens du voyage. Une rallonge de 75 000 € est prévue pour les locaux communautaires (Buding et Hombourg où s'est installé le pôle environnement). Les principales enveloppes iront vers les communes : pas loin de 2,5 M€ pour la requalification des espaces publics et l'enfouissement des réseaux aériens.

### **Chère décharge...**

Propriétaire du centre d'enfouissement des déchets d'Aboncourt, l'Arc mosellan renforce les provisions de la post-exploitation et s'acquitte, en 2019, d'un protocole transactionnel avec la société Pizzorno (qui exploite le site). Au final, le budget déchets ménagers pèse à lui seul plus de 8,9M€. Du (très) lourd.

### **Monneren et Volstroff : arbitrage pour le périscolaire**

La communauté de communes a financé la construction des périscolaires de Volstroff et Monneren à l'époque où elle avait cette compétence. Aujourd'hui, ça n'est plus le cas. En théorie, ces deux communes doivent rembourser leur quote-part (102 892 € pour la première ; 387 310 € pour la seconde). Le sujet déchire le conseil communautaire depuis trois ans. En l'absence de solution, un arbitrage a été trouvé : ces sommes seront inscrites en provision. Une solution transitoire en attendant un règlement définitif.

**C.F. [chrystelle.folny@republicain-lorrain.fr](mailto:chrystelle.folny@republicain-lorrain.fr)**